

Zeitschrift: Le conteur vaudois : journal de la Suisse romande
Band: 16 (1878)
Heft: 40 [i.e. 41]

Artikel: Opinions du chancelier de Montmollin
Autor: J.F.P.
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-184861>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 30.03.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

CONTEUR VAUDOIS

JOURNAL DE LA SUISSE ROMANDE

Paraissant tous les Samedis.

PRIX DE L'ABONNEMENT :

Pour la Suisse : un an, 4 fr. ; six mois, 2 fr. 50.

Pour l'étranger : le port en sus.

On peut s'abonner aux Bureaux des Postes ; — au magasin Monnet, rue Pépinet, maison Vincent, à Lausanne ; — ou en s'adressant par écrit à la *Rédaction du Conteur vaudois*. — Toute lettre et tout envoi doivent être affranchis.

Lausanne, 5 Octobre 1878.

Opinions du chancelier de Montmollin

sur le régime féodal dans le comté de Neuchâtel.

Le chancelier de Montmollin, dans ses mémoires sur le comté de Neuchâtel, écrits entre 1670 et 1680, stigmatise comme suit le régime féodal dans le 12^e siècle :

« On sait assez que, sous le monstrueux régime féodal, un certain nombre d'hommes, à savoir les gens d'armes et ceux d'église, traitaient la multitude des hommes, leurs semblables, comme vraies bêtes de somme ; toutefois, les uns et les autres étaient chrétiens soi-disant. Voire les principaux prêtres de l'Eglise du Seigneur, évêques et abbés, n'étaient les derniers en ce méchant ménage, agissant la plupart non en pasteurs, mais en loups.

« Une pesante servitude accablait alors les habitants de la ville de Neuchâtel, sauf, bien entendu, les hommes royés (*) et les gens d'église, deux classes qui jouissaient seules de la prérogative humaine. Or, si telle était la condition de ceux de la ville, on peut juger de celle des habitants de la campagne, pauvres malheureux dont le sort était bien moins propice que celui des palefrois de leurs tyrans. On a peine à se persuader qu'en la majeure partie de notre Europe, qui toutefois se disait chrétienne, des hommes aient pu dégrader à tel point d'autres hommes et que l'ordre naturel des choses soit resté ainsi totalement bouleversé, durant tant de siècles, par la tyrannie féodale, au mépris de la confraternité évangélique, de la volonté du Créateur et des droits de la créature. »

Si le chancelier de Montmollin traite rudement les abus du régime féodal au 12^e siècle, il sait bien reconnaître les vertus et les grands mérites de plusieurs comtes et comtesses de Neuchâtel. C'est ainsi qu'il loue le comte Ulrich II, qui agrandit la ville de Neuchâtel ; affranchit les habitants de la glèbe ; renonça au droit de *rude bâton*, consistant à pouvoir s'approprier un cheval ou une bête à cornes en tou-

(*) Sous le nom de *royés* on désignait les hommes qui avaient servi les princes en guerre, et auxquels on accordait, pour retraite, des terres ou de petits fiefs : de là le zèle pour guerroyer et le moyen de sortir de la classe déshéritée, le peuple.

chant l'animal avec le bout d'un bâton. Il octroya aux habitants le port d'armes et à la ville de Neuchâtel un conseil de douze *preud'hommes* (municipaux), dont deux, sous le nom de *ministreaux*, étaient chefs de ce corps, origine des libertés municipales dans le comté. Ces concessions datent du lundi avant Noël de l'an 1113.

J. F. P.

Notes d'un touriste

au rassemblement de troupes de 1878.

(Suite.)

Mardi 17 septembre.

Petit-Cormondes, 8 h. du matin. — Notre hôte, qui prend un vif intérêt aux manœuvres, nous a réveillés à l'aube, il a présidé notre déjeuner et, dans sa petite voiture attelée de deux microscopiques pones, il nous suit sur le terrain.

Au point de vue militaire, la journée sera intéressante. La division massée hier sur la rive gauche de la Sarine fribourgeoise, front contre Gumine et Laupen, file tout entière, à l'insu de l'ennemi, sur la rive droite et va tenter de franchir la Singine à Néueneck, à Laupen et à Thörishaus.

Le passage de la Sarine doit s'effectuer par l'unique pont de Schiffenen. Cette opération délicate a commencé de grand matin par un soleil radieux que les giboulées d'hier ne permettaient pas d'espérer. Les colonnes sont toutes dirigées sur le Petit-Cormondes, où le chef d'état-major règle leur marche. C'est un pittoresque spectacle que de les voir arriver de tous côtés. Les bataillons, les batteries, les colonnes de voitures débouchent par tous les chemins et s'arrêtent au Petit-Cormondes, qui ne s'attendait pas à tant d'honneur, et tour à tour s'engageant dans les lacets de la route qui aboutit au pont.

Sur la rive opposée, à Buntels, le divisionnaire surveille l'exécution de ses ordres. Il nous serre la main et trouve le temps de nous interroger sur l'emploi de notre journée d'hier et sur nos projets pour aujourd'hui.

Puis nous traversons une contrée riante et tantôt coupant, tantôt devançant des colonnes en marche, nous atteignons le charmant village de Bösing, vis-à-vis de Laupen.